



SPIP 67

DECLARATION LIMINAIRE

CSA DU 18 juin 2025

En ce CSA du 18 juin 2025, il nous paraît essentiel d'évoquer **la mobilisation croissante des personnels des SPIP**. Après le rassemblement du 6 mai devant la DISP de Strasbourg, un second temps fort s'est tenu le 17 juin devant le Tribunal judiciaire de Strasbourg, à l'appel des sections CGT IP du Grand Est et du SNEPAP.

Nos revendications et communiqués ont été largement relayés par la presse locale et nationale. Les retours de nos partenaires institutionnels confirment d'ailleurs que c'est l'ensemble de la chaîne pénale qui s'inquiète des dérives ultra-sécuritaires portées par le gouvernement, mais aussi de l'effacement progressif des missions fondamentales des SPIP : celles qui consistent à accompagner les personnes placées sous main de justice vers une sortie durable de la délinquance.

Nos missions relèvent du service public, au sens noble du terme : celui qui garantit à chacun et chacune un accompagnement individualisé, en dehors de toute logique de financement conditionné, de subvention ciblée ou de contrôle par des financeurs externes.

Le SPIP n'est pas une annexe d'un service de sécurité. Nos missions s'inscrivent dans une approche systémique du passage à l'acte, qui doit permettre de comprendre les parcours, de travailler l'adhésion de notre public, pour l'inscrire dans un projet porteur de sens, en adéquation avec les attentes de la société. La propagande qui laisse croire à l'opinion publique que le renforcement des forces en uniforme ou la construction de prisons ultra-sécurisées constitueraient des solutions miracles relève d'une pure instrumentalisation.

Dans les SPIP, nous savons travailler avec ce public. Nous n'avons besoin ni de "parapluie sécuritaire", ni de prisons surdimensionnées, ni de forces spéciales. **Ce dont nous avons besoin, c'est de collègues en nombre suffisant, de locaux décents et de la confiance pleine et entière de nos représentants politiques.**

Face à cette défense de notre cœur de métier, nous constatons avec inquiétude qu'une demande d'explication sera adressée à un collègue de la DISP du Grand Est. **Ce geste interroge lourdement sur la volonté de notre administration à protéger les SPIP et à préserver leurs missions essentielles. Pour la CGT IP 67, il s'agit là d'un aveu d'abandon.**

Puisque, selon la DAP (sans justification légale ou réglementaire), les agent-es des SPIP ne pourraient « s'exprimer librement auprès de leur hiérarchie directe ou indirecte » qu'à travers les organisations syndicales, nous nous adressons ici, à vous monsieur le président du CSA, et à titre exceptionnel, ce courrier pour transmission de nos demandes à vos propres supérieurs

Voici le courrier en question :

Madame, Monsieur,

Je suis un.e conseiller.ère d'insertion et de probation / DPIP/ Personnel Administratif/ agent de surveillance électronique / éducateur.rice / psychologue / coordinateur.rice d'activités culturelles / agent.e contractuel.elle.... et j'exerce mes missions au sein d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Mon service, par l'intermédiaire des [différent.es](https://www.different.es) professionnel.les qui le composent, accompagne des centaines de personnes, prévenues ou condamnées dans leurs réflexions, dans leur évolution, dans leurs démarches d'insertion mais aussi dans la résolution de leurs problématiques, de leurs fragilités.

Que ce soit par la nature et les besoins des publics que nous prenons en charge, l'ensemble des textes à valeur légale ou réglementaire qui régissent les missions des personnels qui composent les SPIP, le sens de leur intervention comme les statuts particuliers de chacun de ces corps, les professionnels exerçant en SPIP font partie intégrante de la filière socio-éducative. De ce fait, ils et elles œuvrent à l'accompagnement socio-éducatif des personnes prises en charge, ce qui implique une relation de confiance avec la personne.

Depuis sa prise de poste, le Garde des Sceaux multiplie les annonces ultra-sécuritaires qui contreviennent aux missions intrinsèques d'insertion et réinsertion des personnels travaillant en SPIP : création de prisons narco-trafics retour aux QHS avec anonymat des personnels travaillant en SPIP, interdiction des activités en détention, peines minimales, suppression du sursis, stigmatisation des personnes dites étrangères, transformation des SPIP en valets des préfectures et de l'intérieur, police pénitentiaire en SPIP, paiement des frais de détention,....

Ces propositions démagogues vont à l'encontre d'une justice humaniste basée sur les principes d'individualisation de la peine et de réhabilitation.

Cette politique répressive remet en cause l'existence de notre travail.

La surpopulation carcérale qui atteint des records et la surpénalisation dégradent nos conditions de travail. Ce contexte est aggravé par une création de postes des personnels travaillant en SPIP depuis 3 ans et avec des budgets destinés à la réinsertion toujours plus en baisse.

Je me dois par ce courrier de vous faire part de mon opposition à ces orientations choisies qui mettent en danger la pérennité de mes missions et de ma profession mais plus encore de ma conviction profonde de la nécessité d'avoir une justice progressiste et sociale dans laquelle l'existence des SPIP ont toute leur place.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses,

La CGTIP 67 rappelle néanmoins que rien ne saurait justifier ce muselage des agent·es, et que nous rappellerons à chacun et chacune les droits à expression.

Strasbourg, le 18 juin 2025

Le bureau local de la CGT IP 67